



Delai de comparution devant le tribunal correctionnel

Par **ogcsteph**, le **30/05/2011** à **16:01**

Bonjour,

Après une mise en examen en mars 2010, j ai reçu un avis a parti du juge d' instruction en décembre. Étant évident qu une audience correctionnelle aura lieu, je voudrais connaitre les délais sachant que j ai contacte le bureau d' ordre du correctionnelle et ils m ont répondu que le dossier était toujours a l instruction. Merci de votre aide. Steph